



Les  
livrets



Reyssouze  
& AFFLUENTS  
AU CŒUR DE LA BRESSE



# La gestion des milieux aquatiques



C'est quoi la GEMAPI ?

A quoi sert un syndicat de rivières ?

PARTENAIRES  
TECHNIQUES ET  
FINANCIERS





## UN SYNDICAT DE RIVIÈRE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les syndicats de rivière sont des structures publiques qui assurent la gestion, l'entretien et la restauration de rivières et de leurs affluents.

Cette compétence leur est déléguée ou transférée par les intercommunalités, localisées sur le bassin versant de ces rivières, qui ont chacune des représentants siégeant au conseil syndical.

Ces structures ont été créées afin de permettre **une gestion plus cohérente des rivières à l'échelle du bassin versant tout entier.**

## LES AGENCES DE L'EAU

*Les missions des Agences de l'Eau sont d'aider les collectivités, les industriels, les agriculteurs, les associations de pêche et de protection de la nature dans le financement, l'accompagnement et la valorisation de leurs projets et initiatives pour agir sur la santé, le cadre de vie, la préservation de la ressource en eau et la biodiversité.*



Source : <https://www.lesagencesdeleau.fr/>

La France a été l'un des premiers pays au monde à mettre en place une véritable politique de l'eau, et plus particulièrement de gestion des cours d'eau. Dès la fin de la Révolution Française, la compétence de gestion de l'eau potable a été attribuée aux communes, qui pouvaient dès lors en déléguer la distribution à des compagnies privées via la mise en place de concessions.

Si différentes lois relatives à la gestion de l'eau et de l'énergie hydraulique ont été promulguées entre temps, c'est **la Loi sur l'Eau de 1964** qui

organise finalement la gestion de l'eau par bassin et mène à la création des **Agences de l'Eau** et des premiers Comités de Bassin, qui évolueront au fil des lois pour devenir les Syndicats de Rivière que nous connaissons aujourd'hui.

## LA GEMAPI

**La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)** est une compétence confiée aux collectivités locales en France depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) de 2014.



La GEMAPI vise à conférer aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) la responsabilité de la gestion globale des milieux aquatiques, comprenant la prévention des inondations, l'entretien des cours d'eau, et la préservation des zones humides.

Elle a permis **une approche des questions liées à l'eau à l'échelle des bassins versants**, favorisant une meilleure coordination entre les acteurs locaux et une gestion plus

efficace des risques d'inondation. Elle a ainsi contribué à renforcer la résilience des territoires face aux aléas météorologiques et à promouvoir une gestion plus durable des milieux aquatiques en France.

Cette compétence est transférée aux syndicats de rivières lorsqu'ils existent : ainsi, **Reyssouze et Affluents l'exerce pour le compte de Grand Bourg Agglomération et de la Communauté de Communes Bresse et Saône** depuis 2018.



## SUR LE BASSIN VERSANT, TOUS SOLIDAIRES !

Un bassin versant est une zone géographique de collecte des eaux de surface par un cours d'eau et ses affluents.

Il est limité à l'amont par une ligne de partage des eaux qui correspond souvent à une ligne de crête. Il est limité à l'aval au point de convergence des eaux appelé exutoire : confluence avec un cours d'eau, embouchure avec un lac, une mer ou un océan.

Lorsque l'on parle de politique globale de gestion de l'eau, l'échelle territoriale de référence est aujourd'hui le bassin versant sans que les frontières administratives habituelles (communes, départements ou régions) ne soient limitantes.

Tous les habitants du bassin versant, de l'amont à l'aval, sont donc concernés par la gestion des cours d'eau qui les rassemblent :

Par exemple, l'imperméabilisation des sols sur la partie haute du bassin versant peut favoriser le ruissellement et accentuer le risque de crues sur l'aval.

*Le bassin versant de la Reyssouze couvre près de 500 km<sup>2</sup>, et s'étend du Revermont à la Saône.*



## REYSSOUZE ET AFFLUENTS : HISTOIRE ET MISSIONS

À sa création en 1956, le syndicat intercommunal d'aménagement de la Reyssouze avait pour mission principale le curage de la rivière et de ses affluents.



Avec la dégradation des conditions environnementales constatée sur le bassin versant au début des années 90, le syndicat a lancé une grande étude globale sur les cours d'eau du bassin versant, afin d'identifier les problématiques principales et mettre en place des solutions de remédiation.

De cette étude découleront le premier contrat de rivière, en 1997, puis le second, en 2014, et enfin le troisième, en 2023.

Au fil du temps, les objectifs de ces contrats de rivière ont évolué : si en 1997 les objectifs principaux étaient la lutte contre la pollution, le contrôle hydraulique et l'entretien, les contrats de rivière suivants

ont visé à améliorer la qualité de l'eau et des habitats, à lutter contre l'eutrophisation et à restaurer les fonctions des milieux aquatiques. Ainsi, depuis 2019, **le syndicat focalise ses efforts sur la préservation et la restauration des zones humides, sur la prévention des inondations, et sur la sensibilisation des populations locales aux enjeux d'une bonne gestion de l'eau.** En devenant un acteur majeur de l'aménagement du territoire local, le syndicat, **devenu Reyssouze & Affluents en 2023**, contribue à l'amélioration de la qualité de vie de tous les habitants du bassin versant !

## COMMENT VONT NOS RIVIÈRES ?

L'état écologique de la Reyssouze et de ses affluents est globalement mauvais.

Le développement des normes et méthodes de traitement des eaux usées dans les industries, les réseaux publics et les exploitations agricoles a cependant permis une amélioration de la **qualité physico-chimique** de l'eau depuis une trentaine d'années, même si elle n'est pas encore optimale.

L'**hydromorphologie** a pour sa part été beaucoup modifiée au fil des siècles par les curages successifs, les élargissements du lit, les dérivations et rectifications des tracés des cours d'eau ...



Ces altérations ont appauvri les milieux, ceux-ci ne pouvant plus dès lors accueillir la biodiversité qui les compose naturellement. Or, ces bactéries, plantes, petits invertébrés, poissons etc. contribuent à la qualité de l'eau en «nettoyant» la rivière.

Sur la Reyssouze, la dégradation des paramètres biologiques et hydromorphologiques s'accroît après Bourg-en-Bresse. Plus on descend le long de la Reyssouze, plus ces dégradations sont visibles et ont des conséquences négatives sur son état écologique.

### DÉFINITION : ÉTAT ÉCOLOGIQUE

*L'état écologique est un indicateur qui permet d'observer le fonctionnement d'une rivière, et sa résilience face aux variations climatiques. Il comprend :*

- ✓ la **qualité physico-chimique** : polluants, température, turbidité ...
- ✓ la **biologie aquatique** : espèces macro et microscopiques qui peuplent le cours d'eau,
- ✓ l'**hydromorphologie** : caractéristiques physiques du lit, des berges, des substrats ...

## NOS MOYENS D'ACTION

Face au changement climatique, au-delà de ses objectifs de restauration des milieux aquatiques et de sensibilisation du public, les actions du syndicat Reyssouze et Affluent sont organisées autour de 3 grands objectifs transversaux :

✓ **Restauration des milieux aquatiques** : pendant longtemps, la gestion des cours d'eau s'est focalisée sur l'augmentation du débit, pensant ainsi réduire la fréquence des crues et faciliter les activités humaines. Aujourd'hui, nous savons qu'un cours d'eau en bonne santé fournit des services essentiels à l'ensemble de l'écosystème, auquel nous appartenons. C'est pourquoi nous œuvrons à préserver les milieux fonctionnels et à restaurer les lits et berges pour retrouver un fonctionnement plus naturel là où c'est possible, **en réalisant des travaux ou en déployant des plans de gestion adaptés.**

✓ **Continuité écologique** : à l'état naturel, l'eau, les sédiments et la faune aquatique peuvent circuler librement tout au long des cours d'eau et de leurs affluents. On appelle cela la continuité écologique. A ce jour, on comptabilise plus de 200 obstacles à l'écoulement sur la Reyssouze et ses affluents : barrages de moulins, seuils de ponts ou d'irrigation ...

Pour limiter les conséquences sur la qualité de l'eau et sur la biodiversité le syndicat s'efforce de **supprimer ces ouvrages** quand c'est possible, ou de **les aménager**, avec une passe à poissons par exemple.

✓ **Agroécologie** : dans le cadre du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des Berges (PPRE), le syndicat peut proposer des **actions de restauration et/ou d'aménagement des berges** aux agriculteurs riverains : plantations de haies ou de ripisylve, aménagements de descentes à l'eau ou de pompes à nez pour les animaux ...



# GARDONS UN OEIL SUR NOS MILIEUX AQUATIQUES !

## Observatoire :

Au-delà de la restauration des milieux aquatiques, le syndicat Reyssouze & Affluents remplit également une importante mission d'observation qui lui permet de collecter une large quantité de données de suivi de la Reyssouze et de ses affluents. Notre observatoire collecte ainsi des données de température, de débit, de hauteurs d'eau ...

Elles nous permettent d'évaluer l'impact des facteurs humains et naturels sur nos cours d'eau pour éclairer et orienter les décisions de nos élus et de l'équipe technique.



## Participation citoyenne :

depuis 2022, Reyssouze et Affluents accompagne la réflexion citoyenne sur le sujet de la gouvernance de l'eau et de la place des milieux aquatiques sur notre bassin versant. Nous sommes accompagnés dans ce cadre par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, par le biais de son appel à projet « Eau et Participation Citoyenne ».



Cœur Reyssouze est une application mobile qui permet aux habitants de partager leurs photos et leur avis sur ses milieux aquatiques de notre bassin versant.

En 2024, deux groupes ont travaillé sur des propositions d'association des citoyens.

Rendez-vous sur notre site pour les découvrir !

## En savoir +

***Vous souhaitez suivre nos actualités, découvrir nos projets, prendre contact avec nous ?  
Rendez-vous sur notre site internet, notre application mobile Cœur Reyssouze ou sur les réseaux sociaux !***

[www.reyssouze-affluents.fr](http://www.reyssouze-affluents.fr)



Téléchargez Cœur Reyssouze

